

# Bachelier en Publicité option : médias contemporains

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : [pub.mons@helha.be](mailto:pub.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB112 Anglais 1			
Code	ARPB1B12P112	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Georg PAULS</b> ( <a href="mailto:georg.pauls@helha.be">georg.pauls@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'anglais est la langue de base de la publicité. Des bonnes notions d'anglais conditionnent très souvent une carrière dans ce secteur. Cette unité d'enseignement fournit les notions nécessaires en tenant compte des connaissances de départ des étudiants. Un test en début d'année déterminera le niveau d'entrée des étudiants. En cas de résultat insuffisant, les étudiants concernés sont invités à suivre un cours de renforcement dispensé au sein du département.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**
- Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit
- 1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement
  - 1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept
  - 1.1.3 Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs
  - 1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE l'étudiant aura acquis les savoir-faire correspondant au niveau A2/B1 du cadre européen de référence dans sa déclinaison professionnelle spécifique :

- I. - comprendre les points essentiels d'un message oral prononcé avec l'accent anglais standard sur un sujet relevant de l'art et de la publicité
- II. - distinguer les éléments d'un message écrit général relevant des domaines précités
- III. - communiquer en groupe dans le contexte de l'art et de la publicité
- IV. - produire des messages écrits de type lettre ou mail à l'intention des professionnels du domaine

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB1B12P112· PB112 Anglais 1

24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Anglais 1

24 h

### Contenu

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

- Thème général : étude de l'image artistique et publicitaire
- l'orientation dans l'espace (les prépositions locales)
- la description de l'image artistique (méthodologie et moyens langagiers)
- l'analyse de l'image publicitaire (description, message)
- le logiciel de retouche photo
- la séance de prises de vue
- réalisation et présentation d'un "shoot" de mode (en extérieur)
- travaux : tous les 15 jours : description d'une publicité imprimée (imposée), en alternance avec l'étude du vocabulaire de base

### Démarches d'apprentissage

- Approche inductivo-déductive classique
- Utilisation des nouvelles technologies
- Évaluation continuée
- Mise à disposition de ressources supplémentaires via la plateforme ConnectED et Office365

### Dispositifs d'aide à la réussite

- Test d'entrée déterminant les étudiants avec de grandes lacunes qui suivront le cours de renforcement - Interrogations fréquentes
- Interrogation de révision avec commentaire en classe à la Toussaint (cette interrogation représente environ 20% de la cote finale de l'UE).
- Mise à disposition d'un syllabus d'exercices d'accompagnement ciblées pour l'auto-apprentissage (compendium grammatical)

### Ouvrages de référence

Aucun ouvrage imposé. Utilisation réfléchiée des nombreuses ressources internet (dictionnaires)

### Supports

- Syllabus accompagnant le cours magistral
- Compendium grammatical
- Syllabus d'acquisition de vocabulaire général (sélectionné en fonction de son intérêt pour la publicité) - Site ConnectED

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation comprendra le travail journalier pour 60% de la note. L'examen de janvier interviendra pour 40%.

Le critère d'évaluation principal sera la correction élémentaire du message (conjugaison).

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	60			Evc	0
Période d'évaluation	Exe	40			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

### Dispositions complémentaires

Tous les travaux doivent être remis exclusivement par la plateforme ConnectED. Aucun dépôt tardif ne sera toléré. La non-remise de travaux dans les délais sera sanctionnée d'un zéro.

L'évaluation du Q1 représentée au Q2 garde l'apport du travail journalier/travaux. Le travail journalier est neutralisé au Q3.

Un examen non présenté sans motif valable sera sanctionné d'un zéro pour autant qu'il existe du travail journalier (Q1/Q2). L'absence à l'examen (ou une partie de celui-ci) au Q3 entraînera l'absence de note et la mention "pas présenté" pour l'UE.

L'absence à une interrogation sans motif valable sera sanctionnée d'un zéro.

Dans le cas où le nombre d'évaluations hebdomadaires réellement présentées est inférieur à 4 le travail journalier sera neutralisé en Q1 et Q2 (il le sera d'office en Q3).

La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 3 périodes. Pendant les sessions, tout étudiant(e) retardataire sera envoyé à la Direction.

#### Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).